



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres-clefs du budget

2023

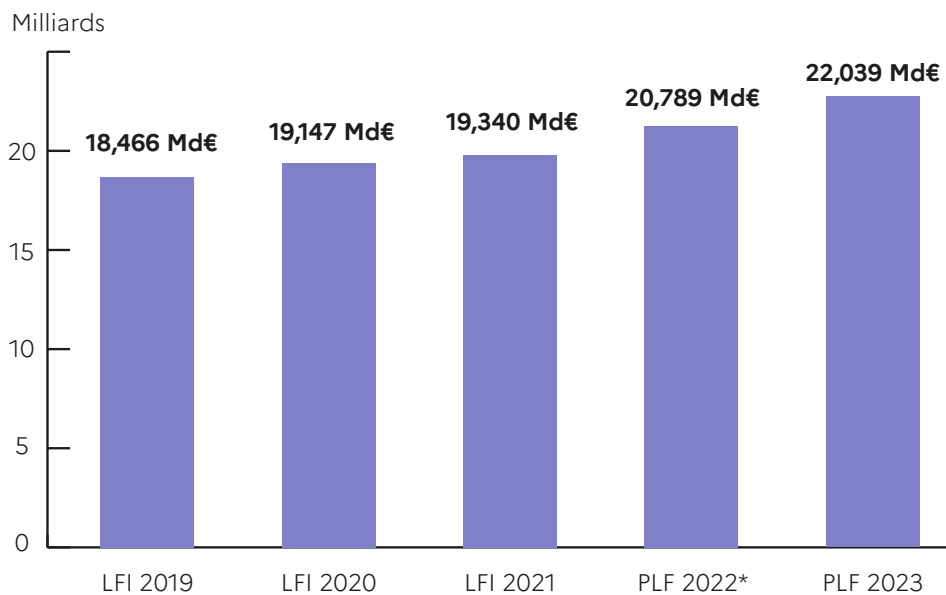
UN BUDGET EN HAUSSE POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Un budget historique en 2023, conforme à la trajectoire de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer qui prévoit **15 milliard d'euros sur cinq ans**.

Chiffres clés du PLF 2023 du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer:



Cette augmentation s'inscrit dans une hausse tendancielle des budgets pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ces dernières années.



* prenant en compte le plan de relance

La composition interne par mission des crédits de paiement du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour 2023 est la suivante (hors CAS):

Mission administration générale et territoriale de l'État (AGTE)

3,75 Md€

Mission sécurités

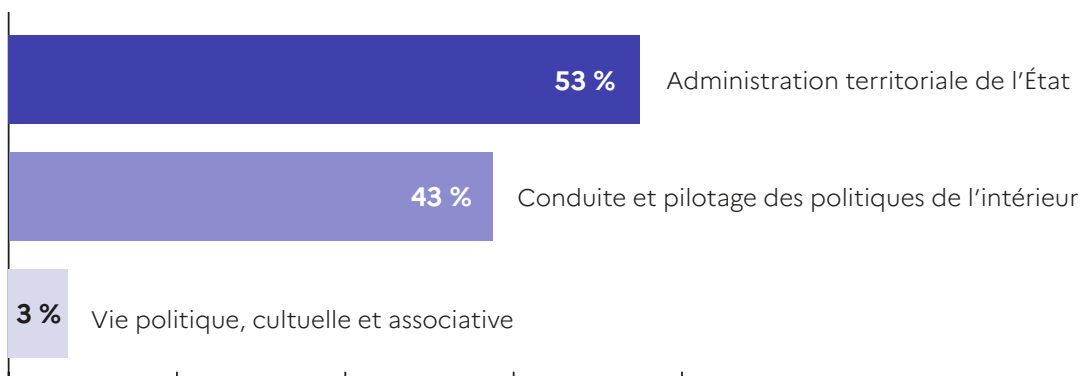
15,77 Md€

Mission Immigration, asile et intégration

2 Md€

= 21,52 Md€

**MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT (AGTE):
3,75 MILLIARDS D'EUROS**



La mission « Administration générale et territoriale de l'État » participe à la mise en œuvre de trois responsabilités du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer: garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre, au plan local, les politiques publiques nationales.

La mission poursuit en 2023 son objectif de modernisation de l'action publique tant dans son organisation que dans ses moyens, afin d'améliorer l'action et le service de l'État. À cet égard, un effort budgétaire inédit est réalisé avec une augmentation des crédits de 0,5 Md€, hors « Vie politique », afin de financer les ambitions de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

Évolutions prévues pour 2023

Après deux ans de stabilisation des effectifs de l'administration territoriale de l'État (ATE), conformément à l'engagement du Président de la République de réarmer les territoires, **les effectifs des préfectures et sous-préfectures augmenteront pour la première fois depuis dix ans, avec la création de 48 postes dès 2023 pour renforcer les services dont l'activité constitue un enjeu pour le ministère de l'intérieur** (instruction et délivrance des titres de séjour aux étrangers, lutte contre le séparatisme et la radicalisation, communication et gestion de crise). **De nouvelles sous-préfectures viendront compléter un réseau au sein duquel les espaces France Services continueront à être développés.** Cette évolution s'inscrit dans la démarche « Missions prioritaires des préfectures 2022-2025 » (MPP 22-25), qui doit permettre d'améliorer la qualité du service rendu et de développer la relation de confiance avec les usagers.

L'ANTS
bénéficiera d'un
relèvement du
plafond des
taxes qui lui
sont affectées
à hauteur de



22 M€

La mission « Administration générale et territoriale de l'État » poursuit également son action de modernisation de l'action publique. Afin de financer un ensemble de projets stratégiques (identité numérique), l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) bénéficiera d'un relèvement du plafond des taxes qui lui sont affectées à hauteur de 22 M€. Par ailleurs, l'effort budgétaire lié à la LOPMI se traduit également au niveau central afin d'améliorer l'efficacité de la gestion en matière immobilière (regroupement de sites) et répondre aux enjeux prioritaires, notamment en matière de transformation numérique (modernisation des systèmes radio, dématérialisation). Après une forte hausse due aux élections présidentielles et législatives, les moyens dédiés à l'organisation des scrutins sont adaptés aux élections prévues en 2023.

Principaux éléments sur la trajectoire

L'État a inversé la dynamique de recul des services publics et renforcé sa présence dans les territoires.

Plus de 2000 espaces France Services ont été créés depuis 2018, dans tous les départements, pour permettre aux citoyens de réaliser leurs démarches de proximité et de bénéficier d'un accompagnement physique personnalisé. Les effectifs des services locaux de l'État ont cessé de décroître, et le niveau départemental, celui de la proximité, a été revalorisé. Les services de l'État continueront de renforcer leur présence et leur efficacité dans les cinq années à venir, en particulier dans les zones périurbaines et rurales et notamment celles connaissant une importante dynamique démographique. En plus des 2055 espaces France services existants en février 2022, de nouvelles sous-préfectures seront labellisées France services. Certains services de l'administration centrale seront relocalisés dans des villes moyennes et des territoires ruraux.

L'identité numérique du citoyen, développée depuis 2017, constitue désormais le pivot de nouvelles perspectives au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, et plus largement pour le développement de services à l'utilisateur qui réclament un haut niveau de confiance.

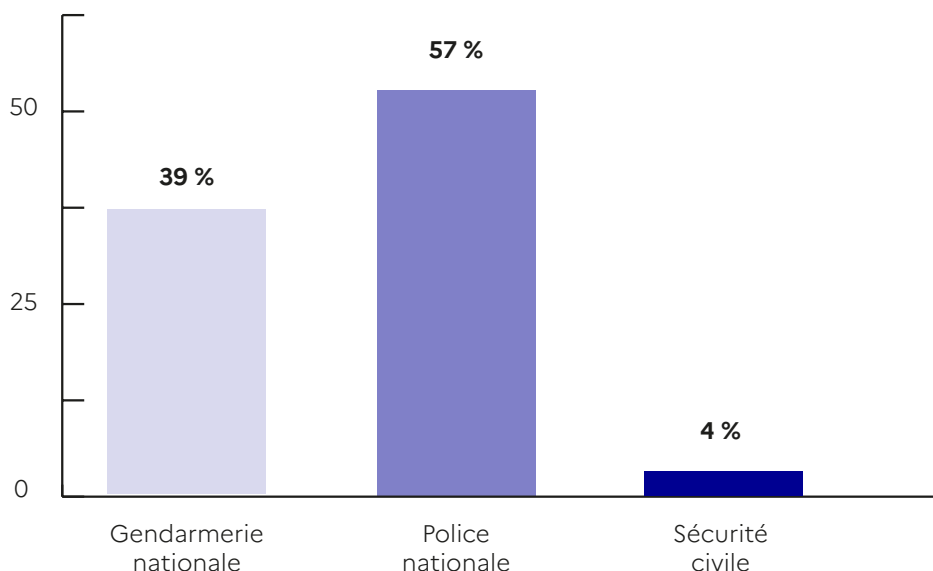
Cette mesure s'appuie sur le déploiement d'une identité numérique régaliennne de niveau élevé, portée par le programme France Identité Numérique. Le programme Réseau radio du futur (RRF) répond au triple objectif d'assurer la sécurité de nos concitoyens, d'offrir un système commun à l'ensemble des forces et de moderniser les équipements radio en dotant les forces d'un unique équipement individuel de communication, multifonctions. Ce programme vise à doter l'ensemble

des services en charge de la protection de nos concitoyens d'un système de communication mobile très haut débit, multimédia, interopérable, prioritaire, résilient et sécurisé. Il constituera le continuum de sécurité et de secours. L'effort de dématérialisation sera poursuivi avec l'objectif d'une dématérialisation totale de la procuration de vote, qui permettra de supprimer le passage devant une autorité habilitée. La demande en ligne, possible depuis le 6 avril 2021, date de la mise en service de la téléprocédure Maprocuration, suffira à terme. Afin d'améliorer l'accompagnement des usagers lors de leurs démarches en ligne et de réduire la fracture numérique, chaque téléprocédure sera dotée d'un moyen d'accompagnement effectif pour les usagers.

Les efforts ministériels portant sur l'immobilier seront poursuivis.

Le regroupement de l'ensemble des services centraux de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) sur un site unique constitue une transformation majeure à l'appui des missions de ce service en matière de lutte contre le terrorisme et de défense des intérêts fondamentaux de la nation (1,3 Md€ entre 2020 et 2028). Compte tenu de leur vétusté et de leur inadaptation physique et technologique, une rénovation complète de l'ensemble des centres opérationnels départementaux de préfecture permettra de disposer de tous les atouts pour faire face à des situations de crise de toute nature. Cette mise à niveau implique des travaux de rénovation de grande ampleur (avec le cas échéant des relocalisations) et/ou des travaux d'équipement.

MISSION SÉCURITÉS : 15,77 MILLIARDS D'EUROS



La mission « Sécurité » concourt aux actions du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer visant à assurer la sécurité intérieure, prévenir et lutter contre le terrorisme, poursuivre l'effort contre

toutes les formes de délinquance, garantir la protection des Français, maintenir les capacités de gestion de crise et intensifier la lutte contre l'insécurité routière.

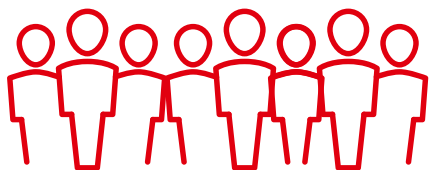
La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) dote celui-ci de moyens humains, juridiques et budgétaires inédits, à hauteur de 15 Md€ supplémentaires et de 8 500 postes créés au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer sur le quinquennat. Répondre aux défis présents et à venir suppose de prendre le tournant du numérique, d'agir dans la proximité et de mieux prévenir les crises futures.

Dès 2023, les crédits de la mission augmenteront de 1 Md€, et 2 874 emplois seront créés. Les crédits d'équipement et d'investissement seront renforcés dans le cadre de la modernisation de l'ensemble des moyens mis à la disposition des forces de sécurité intérieure.

Évolutions prévues pour 2023

Des moyens inédits seront déployés pour assurer la sécurité des Français. Répondre aux nouvelles menaces, à la délinquance du quotidien et à la criminalité impose de se doter d'outils numériques de pointe et de personnels formés à ces défis.

2 874
emplois supplémentaires



Un effort de recrutement considérable est prévu en 2023:

2 874 emplois supplémentaires permettront de créer onze unités de forces mobiles afin de sécuriser les grands événements sportifs à venir, mais également de débiter l'implantation des 200 nouvelles brigades de gendarmerie. Ces effectifs supplémentaires viendront également renforcer la formation initiale et continue des policiers et gendarmes. Une partie d'entre eux sera dédiée à la protection de l'environnement et au développement d'une « gendarmerie verte ». La professionnalisation des pelotons de surveillance et de gendarmerie sera renforcée: 1 000 sous-officiers de gendarmerie viendront remplacer les volontaires actuellement en poste.

En 2023, la création des directions départementales de la police nationale, réforme d'ampleur, améliorera la sécurité des Français en décroissant l'organisation des services territoriaux. Afin d'éviter que certains territoires perdent brutalement une partie de leurs effectifs, un nouveau mécanisme de limitation des mouvements de mutation de policiers sera mis en place.

Afin de moderniser et d'optimiser l'action des forces de sécurité, les crédits dédiés aux équipements et aux investissements, prévus pour partie au sein de la mission « Plan de relance », contribuent au rattrapage des besoins constatés au cours des dernières années. Les efforts porteront cette année sur le **renouvellement de la flotte d'hélicoptères du ministère**. S'agissant tout particulièrement de la sécurité civile, les moyens nationaux en métropole et en outre-mer seront modernisés et transformés pour faire face durablement aux changements climatiques.

Les efforts portant sur l'immobilier seront poursuivis: la réhabilitation des commissariats, des casernes de gendarmerie ou des bases de la sécurité civile contribuera directement à l'amélioration des conditions de travail des agents, tout en répondant aux besoins accrus de formation.

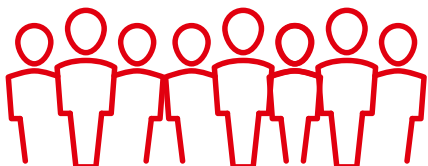
Des projets numériques structurants portés par la nouvelle agence du numérique des forces de sécurité instituée à partir du 1^{er} janvier 2023, seront en outre financés et permettront de répondre aux enjeux sécuritaires à venir, y compris dans le cadre de l'organisation prochaine en France de grands événements (coupe du monde de rugby en 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024).

Les actions en faveur de la sécurité routière seront enfin renforcées, avec notamment la modernisation du permis de conduire et la croissance du parc d'équipements.

Principaux éléments sur la trajectoire

8 500

créations d'emplois



Le doublement de la présence des forces de l'ordre sur le terrain sera notamment assuré par le recrutement de policiers et gendarmes dans la continuité du « plan 10000 » déployé au cours du précédent quinquennat. Entre 2023 et 2027, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer bénéficiera en effet de 8 500 créations d'emplois. La poursuite de la politique de substitution permettra de recentrer les personnels actifs sur le cœur de métier, tandis que des outils numériques permettront des gains d'efficacité. La réforme des cycles horaires de la police nationale viendra accroître la présence sur la voie publique.

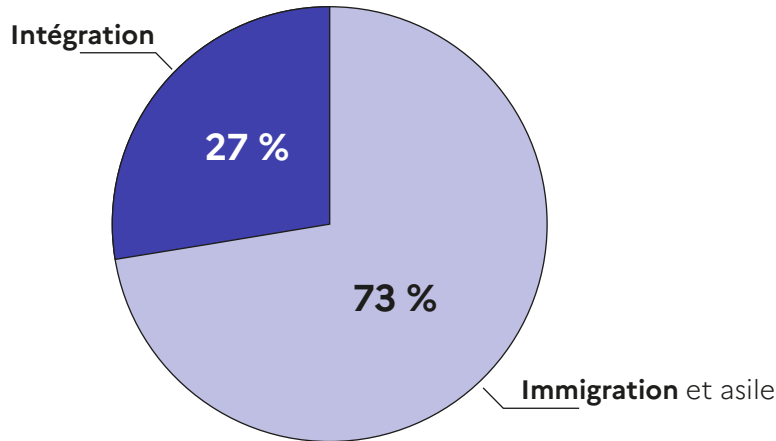
Le lien entre les forces de sécurité intérieure et la population sera également renforcé à travers l'augmentation du budget consacré aux réserves opérationnelles (276 M€), qui devrait permettre de recruter des réservistes supplémentaires.

Les protocoles de modernisation des ressources humaines en police et en gendarmerie (1,4 Md€) amélioreront significativement la rémunération des personnels actifs et administratifs, tout en revalorisant les fonctions d'encadrement et en renforçant l'accompagnement offert aux personnels de police et de gendarmerie.

À compter de 2020, la hausse significative des crédits consacrés aux équipements et à l'investissement, y compris dans le cadre du plan de relance, a permis de renforcer les équipements individuels, de renouveler le parc de moyens mobiles et de dynamiser des projets immobiliers et numériques.

Une large part des moyens de la LOPMI est ainsi dédiée à la transformation numérique : démarches dématérialisées, outils de travail en mobilité, moyens d'investigation modernisés. Le livre blanc sur la sécurité intérieure avait mis en évidence la nécessité d'investir massivement dans le domaine technologique : la LOPMI répond à cet enjeu majeur en prévoyant la modernisation des moyens de lutte contre la cybercriminalité.

MISSION IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION : 2 MILLIARDS D'EUROS



La mission porte les crédits (hors dépenses de personnel) de la direction générale des étrangers en France (DGEF) avec trois grands axes d'action : la gestion des flux migratoires, l'intégration des étrangers en situation régulière, notamment des réfugiés et l'accueil et l'examen de la situation des demandeurs d'asile. La prise en charge des demandeurs d'asile en instance représente près des deux tiers des crédits de la mission.

Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de ces politiques : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, 273 M€, 1196 ETPT) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA, 103 M€, 1011 ETPT).

Le PLF pour 2023 prévoit la création de 900 nouvelles places d'hébergement d'urgence en outre-mer, 1500 places en centres d'accueil et d'examen des situations et 2500 places en centre d'accueil. En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, il poursuit l'effort en faveur du développement des capacités des centres de rétention administrative (CRA) et prévoit l'externalisation de certaines tâches non régaliennes effectuées dans ces centres par les effectifs de la police aux frontières.

Des moyens importants sont attribués à la politique d'intégration, dont les crédits augmentent de 24 %, pour financer 1000 nouvelles places en centres provisoires d'hébergement (CPH) pour les réfugiés, ainsi que le déploiement progressif du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) dédié à l'insertion des réfugiés dans la société.

Évolutions prévues pour 2023

+ 6 %

€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2022 (+ 113 M€)

Les crédits de la mission progressent de 6 % (+ 113 M€) par rapport à la loi de finances initiale pour 2022.

Des moyens importants sont consacrés à l'ouverture de places d'hébergement pour les réfugiés, avec + 1000 places en centres provisoires d'hébergement (CPH). En outre, 900 places seront créées dans le dispositif d'hébergement d'urgence (HUDA) en outre-mer, 1500 places en centres d'accueil et d'examen des situations et 2500 places en centre d'accueil pour demandeur d'asile en attente d'une décision de l'OFPRA.

Le PLF pour 2023 consolide la dynamique engagée lors du précédent quinquennat en faveur de la poursuite d'un plan ambitieux d'ouverture de places en centre de rétention administrative (CRA).

Par ailleurs, 10 M€ seront consacrés à l'externalisation de certaines tâches en CRA, permettant ainsi de libérer des postes actuellement occupés par des fonctionnaires de police pour les redéployer sur des missions régaliennes.

Afin de poursuivre les efforts engagés en faveur de la politique d'intégration, les moyens attribués au programme d'accompagnement global et individualisé pour les réfugiés (AGIR) augmentent fortement. Le programme AGIR bénéficiera d'un financement de 50 M€ sur la mission afin d'accompagner les réfugiés vers l'emploi et le logement, dans une logique de suivi individualisé.

Principaux éléments sur la trajectoire

Conformément à la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, le Gouvernement poursuit l'amélioration et la rationalisation des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des étrangers en France.

Afin de réduire les délais de traitement des demandes d'asile, le renforcement engagé des moyens de l'OFPRA (recrutement de 200 ETP) a commencé à produire son plein effet, en permettant d'augmenter la capacité de décision de l'Office (de 115 000 décisions, mineurs inclus, en 2017 à au moins 150 000 décisions prévues en 2023) et de viser l'atteinte du délai moyen cible de 2 mois en 2023 (contre 6 mois en 2017).

L'intégration constituera une priorité pour les années à venir avec la montée en charge du programme AGIR à compter de 2023 et le financement notamment de nouvelles formations professionnalisantes.

À horizon 2024-2025, les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » se maintiendront à un niveau élevé, qui permettra de poursuivre les efforts pour étoffer le parc d'hébergement et continuer d'améliorer le niveau des prestations d'intégration ainsi que la mise à niveau.